



E-SOLIDARITÉS

L'expertise de notre réseau

<https://www.e-solidarites.fr/association-et-pouvoir-dagir/financement-des-associations-des-solidarites-et-de-la-sante-luniopss>

Financement des associations des solidarités et de la santé : l'Uniopss rencontre l'ADF

📅 Publié le 8 novembre 2024

👤 De Uniopss

ASSOCIATION ET POUVOIR D'AGIR

GESTION - FINANCEMENT

DROIT SOCIAL - RH

ARTICLE

INFO NATIONALE



Le 6 novembre, l'Uniopss a participé à une rencontre avec Olivier Richefou, représentant l'Assemblée des Départements de France (ADF), au sujet du financement de l'accord conventionnel concernant les « Oubliés » du Ségur. L'occasion d'appeler une nouvelle fois les décideurs publics à leurs responsabilités, en donnant aux associations, dont le modèle économique est particulièrement fragilisé, les moyens financiers nécessaires.

Si l'Uniopss s'est mobilisée depuis l'origine, puis a approuvé la signature, l'agrément et l'extension de l'accord conventionnel concernant les « Oubliés » du Ségur, afin que tous les salariés concernés puissent en bénéficier, le financement par les autorités publiques a rapidement été questionné. Ainsi, dans de nombreux secteurs des solidarités, sans évolution des décisions annoncées, les associations ne percevront pas les sommes correspondantes. Il en est ainsi quand elles dépendent des financements des départements (dans la quasi-totalité des cas), du financement des régions ou encore de certaines directions des services de l'État.

Pourtant, l'urgence d'une décision favorable en la matière est nécessaire pour assurer la pérennité des associations elles-mêmes, dont le modèle économique est grandement fragilisé. Sans évolution, cela risque d'entraîner des conséquences pour l'accompagnement des personnes vulnérables. Si l'Uniopss prend en compte la faiblesse des ressources des collectivités territoriales, il ne peut être question pour nous que les solidarités et nos associations dépendent de la qualité des discussions entre l'État et les départements. Il manque, comme nous le rappelons constamment, la mise en place du Comité des métiers socio-éducatifs approuvé en 2022 par Jean Castex, alors Premier ministre, et l'Assemblée des Départements de France.

L'Uniopss a également évoqué la situation des services à domicile et la difficulté financière de ces derniers face à l'absence de financement à la hauteur de leurs actions.

L'Uniopss appelle ainsi solennellement les décideurs publics à financer de toute urgence, et à la hauteur des besoins, cette mesure d'équité et de reconnaissance des professionnels qui, par l'action sociale et de santé déployée, œuvrent chaque jour à la cohésion sociale de notre pays. Il est encore temps, pour 2024 et dans les budgets en construction pour 2025, de prévoir les sommes correspondantes. À chacun de prendre ses responsabilités !

Note d'information du 08/11/2024

Numéro de fiche

112.54 Ko